



REPUBLIQUE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

**DELIBERATION N° :**  
**DCM\_201214\_018**

**OBJET :** Approbation de la convention  
Commune de Saint-Joseph / ADIL  
(Agence Départementale pour  
l'information sur le logement) 2021

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché  
à la porte de la Mairie, le :

29 DEC. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	36
Procuration	2
Votants	38
Abstention	0

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



Lucette COURTOIS

L'an deux mille vingt , le quatorze décembre à 17h20, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au gymnase Henri Ganofsky – rue du centre nautique 97480 Saint-Joseph, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

#### Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilynne ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; LEBON Louis Jeannot ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie

#### Absents – Représentés

LEBON David représenté(e) par LANDRY Christian  
NASSER Haïfa représenté(e) par LEBON Louis Jeannot

#### Absents

DAMOUR Jean Fred

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame K/BIDI Emeline, 6ème adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## Séance du 14 décembre 2020

**DÉLIBÉRATION N° : DCM\_201214\_018**

**OBJET :**

**Approbation de la convention  
Commune de Saint-Joseph /  
ADIL (Agence Départementale  
pour l'information sur le  
logement) 2021**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Président de séance expose :

Dans la continuité des années précédentes, l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) propose à la collectivité de reconduire pour l'année 2021 le partenariat existant avec la Commune.

L'ADIL est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901.

Sa mission consiste dans un accompagnement de la Commune pour l'information des particuliers dans le domaine du logement, qu'ils soient propriétaires ou locataires, qu'ils envisagent de construire une maison ou d'acheter un logement, ou encore d'améliorer leur logement actuel.

Elle se décline par la mise à disposition de la Commune de l'un des conseillers-juristes. L'équivalent de 47 demi-journées de travail sera consacré à cette mission qui se déroulera sous forme de permanences régulières en mairie et selon un calendrier établi en accord avec celle-ci.

La contribution annuelle de la Commune est fixée à 6 324,30 euros comprenant une participation volontaire et forfaitaire de 6 199,30 euros et une cotisation de 125,00 euros.

Ce partenariat est formalisé par une convention conclue pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la convention à intervenir entre l'ADIL et la Commune de Saint-Joseph pour l'année 2021 ;
- d'approuver le montant de la contribution annuelle communale s'élevant à 6 324,30 € ;
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,



Vu la note explicative de synthèse n°18,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 36**

**Représentés : 2**

**Pour : 38**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

- Article 1<sup>er</sup>** - **APPROUVE** la convention à intervenir entre l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL) et la Commune de Saint-Joseph pour l'année 2021.
- Article 2** - **APPROUVE** le montant de la contribution annuelle communale s'élevant à 6 324,30 €.
- Article 3** - **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 4** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le :  
Et publication ou notification  
Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



**Lucette COURTOIS**